

Guide de conduite en cas de canicule

1- Introduction :

Dans le contexte du changement climatique, les hautes températures (canicule) sont un phénomène qui se répète fréquemment dans le sud-ouest de la France.

Ce guide de conduite vise à diffuser les actions et l'organisation spécifique de l'établissement en cas de fortes températures, pour en minimiser l'impact sur la santé des membres de la communauté scolaire.

2- Plan d'organisation de l'établissement en situation de canicule :

Eléments du plan :

- Fonctions des différents personnels de l'établissement
- Calendrier pour l'application du plan
- Mesures à adopter
- Garantir la coordination entre personnel et moyens disponibles
- Garantir la publication sur le logiciel de gestion scolaire pronote du collègue
- Garantir la coordination avec services externes si besoin

2-1 Actions préalables dans le cadre du plan

- Installation de capteurs de qualité de l'air avec humidité et température
- Constitution d'un petit stock de brumisateurs et packs d'eau
- Supervision des espaces et des installations de l'établissement pour identifier les espaces plus frais et avec de meilleures conditions d'habitabilité (espaces verts, zones fraîches, zones climatisées, fontaines à eau...)
 - o Cf. annexe : check-list

2-2 Mise en place des mesures

a) Période

Le plan a un caractère saisonnier. Dans des conditions normales, il peut être mis en place du 1^{er} mai au 5 juillet et du 1^{er} septembre au 15 octobre. Il pourra être avancé, retardé ou prolongé, en fonction des conditions météorologiques.

b) Critères d'activation du plan

Dans la ville de ..., les températures limites seront les suivantes :

- Température extérieure limite : 30°C (température à partir de laquelle les établissements scolaires présentent des situations de déconfort thermique)

A la lecture de cette prévision, la direction de l'établissement active son plan. Si cette décision est prise, il faut communiquer aux familles des élèves les mesures d'organisation qui seront mises en place minimum 24 h avant. (Cf. annexe : modèle de courrier)

c) Application des mesures déterminées par le Conseil d'administration du collège

Ces mesures peuvent être modérées ou graduées en fonction des conditions climatiques :

Mesures générales dans les bâtiments éducatifs :

- Pendant les heures de soleil, baisser les stores des fenêtres touchées par le soleil
- Augmenter la ventilation naturelle pendant la journée, quand la température intérieure est supérieure à l'extérieure
- Si les conditions de sécurité le permettent, ouvrir les fenêtres pendant la nuit pour rafraîchir. Si cela n'est pas possible, les ouvrir tôt le matin
- Dans les espaces extérieurs, utiliser le plus possible, les zones ombragées disponibles. S'il n'y en a pas, éviter les activités physiques intenses entre 13h et 17h.

Mesures générales de protection, sécurité et bien-être du personnel

- Eviter de rester au soleil à l'extérieur. Il est recommandé de porter une casquette ou un chapeau.
- Mesures de protection solaire. Il est recommandé d'appliquer de la crème solaire (facteur de protection solaire ≥ 30), 20 min avant d'aller au collège, et régulièrement tout au long de la journée, tout particulièrement lors des sorties en extérieur.
- Les élèves apportent une gourde ou une petite bouteille d'eau. Boire régulièrement de l'eau fraîche (10-12°C) durant les intercourrs, même sans avoir soif. Pendant les cours, une pause fraîcheur sera organisée par le professeur au moins une fois dans la séance (fourniture de bouteilles d'eau et de brumisateurs au professeur par l'établissement)

Mesures générales d'organisation dans l'établissement

- Éviter, dans la mesure du possible, de réaliser des activités ou les récréations dans les espaces plus chauds. Si besoin, déplacer les élèves dans un espace de l'établissement plus frais ou ombragé, pour les faire.
- Identifier et prêter attention surtout, aux personnes plus vulnérables et groupes à risque tels que :
 - ✓ Personnes avec un handicap physique ou psychique et/ou limitations de mobilité
 - ✓ Personnes avec des maladies chroniques (hypertension, diabète, maladies cardiovasculaires, respiratoires, rénales...)
 - ✓ Femmes enceinte

Ces mesures doivent être adoptées quand l'établissement maintient son horaire normal, et que les élèves peuvent y rester jusqu'à la fin de la journée scolaire habituelle.

Mesures spécifiques d'organisation dans l'établissement en cas de températures supérieures à 30°C

dans les salles de classe.

Pendant les cours :

- Possibilité d'adapter la répartition spatiale et temporelle des différents cours dans la limite des capacités de la cité scolaire.
Cf. annexe : check-list
- Possibilité d'adapter l'emploi du temps si les capacités en salles fraîches sont insuffisantes.
Cf. annexe : horaires aménagées canicule.

En cas d'impossibilité de retour anticipé au domicile, les élèves restants seront accueillis dans les espaces plus frais par la vie scolaire jusqu'à la fin de la journée (Si leur nombre est trop important, les enseignants pourront être mis à contribution au prorata de leur emploi du temps).

- Dans le cas de températures supérieures à 35° dans une salle de classe, l'utilisation de celle-ci est neutralisée tant que les prévisions n'annoncent pas une baisse des températures.

- Les absences motivées par les hautes températures peuvent être considérées comme justifiées, lorsqu'elles auront été communiquées par la famille de l'élève.
- Possibilité de permettre la sortie des élèves dans des horaires accordés par la direction à cet effet, pour les familles qui le demandent.

Services complémentaires :

- Le transport scolaire et la cantine doivent être maintenus.

2-3 Fin des mesures

La direction de l'établissement, s'il le faut, mettra fin aux mesures adoptées. Ceci sera communiqué aux familles par l'établissement, moyennant un modèle de communication établi.

2-4 Évaluation du plan

Pour connaître l'utilité du plan dans l'établissement, et pour s'assurer de son efficacité et de son caractère opérationnel, des évaluations périodiques doivent être réalisées.

Les principaux aspects à évaluer sont les suivants :

- ✓ Evaluer la réaction des équipes pédagogiques, et la prise en charge des élèves dans ces circonstances
- ✓ Vérifier l'efficacité des mesures d'organisation prévues
- ✓ Evaluer le degré d'adéquation des installations et des ressources utilisées

3- Comment agir en cas d'épuisement par la chaleur ou de coup de chaleur

L'épuisement par chaleur est un état qui peut précéder le coup de chaleur, d'où l'importance de le reconnaître pour éviter une situation plus grave.

Chez les enfants et les jeunes, les symptômes incluent transpiration excessive, sensation de chaleur étouffante et de soif intense, bouche sèche, crampes, fatigue, épuisement ou faiblesse.

- ❖ Dans le contexte de hautes températures et devant ces symptômes, il faut déplacer la personne souffrante dans un lieu plus frais (infirmerie ou vie scolaire), et lui donner à boire de l'eau (pas excessivement froide).

Le coup de chaleur se reconnaît par les symptômes suivants : élévation de la température corporelle >40°C, maux de tête, nausées, vomissements, peau rouge, chaude et sans transpiration, respiration et fréquence cardiaque accélérés, et altération de la conscience ou du comportement (confusion, irritabilité, délire...)

- ❖ En cas de coup de chaleur, avertir l'infirmerie et le 112, de toute urgence. Déplacer la victime dans un endroit frais, rafraîchir en mettant des compresses froides sous les aisselles...donner à boire si l'état mental le permet.

4- Coordination du plan

Au collège de ..., le plan est activé sous la responsabilité du chef d'établissement. La mise en œuvre en est assurée par le principal adjoint, le CPE, l'infirmière et les services de gestion.

5- Diffusion du plan

Le plan est publié sur le site du collège et pronote.

Annexe 1 : Identification des espaces les plus frais et/ou qui offrent de meilleures conditions en situation de canicule

Check-list des points frais

- Secteurs à l'ombre
 - Préau
 - Petite cour côté nord du bâtiment

- Espaces climatisés
 - Vie scolaire
 - Salle de musique

- Espaces plus frais naturellement
 - Les salles de technologie

Annexe 2 : Horaires aménagés canicule

Horaires aménagés canicule

Séances de cours

Horaires normaux			Horaires canicule		
Séquence	Début	Fin	Séquence	Début	Fin
1	08:35	09:30	1	08:35	09:10
2	09:30	10:25	2	09:10	09:45
récréation	10:25	10:40	3	09:45	10:20
3	10:45	11:40	récréation	10:20	10:35
4	11:40	12:35	4	10:40	11:15
5	14:00	14:55	5	11:15	11:50
6	14:55	15:50	6	13:10	13:45
récréation	15:50	16:05	7	13:45	14:20
7	16:10	17:05			

durée	00:55
séquence	

durée	00:35
séquence	

Annexe 3 : Modèle de communiqué aux familles sur la mise en place du plan

Madame, Monsieur,

Etant donné les prévisions de fortes chaleurs dans la zone géographique où se trouve notre établissement, nous vous communiquons que le collège... active le plan d'organisation de l'établissement en situation de canicule.

Conséquence de cette situation et dans le but de garantir le bien-être, la sécurité et la protection de tous les membres de notre communauté scolaire, et notamment de nos élèves, les mesures suivantes vont être appliquées (A adapter suivant les températures) :

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____

Ces mesures seront appliquées du..... au Elles se maintiendront jusqu'à ce que finisse l'alerte canicule, vous en serez informés.

Les services complémentaires d'accueil, cantine, transport scolaire, se maintiennent sans changement.

Il est recommandé aux élèves de s'habiller avec des vêtements larges, commodes, de couleurs claires et tissus naturels, de mettre de la crème solaire avant de venir au collège, d'amener une casquette pour se protéger du soleil dans la cour ainsi qu'une gourde.

..., le.....

- Annexe 4 : modèle de communiqué aux familles sur la fin des mesures appliquées

Madame, Monsieur,

Les services de Météofrance ont annoncé la fin de l'épisode de chaleur qui a débuté le(date), je vous informe donc que le collège du pays d'Orthe met fin aux mesures d'organisation établies dans le plan d'organisation de l'établissement en situation de canicule.

A..., le.....